

COMPTE-RENDU
de la 23^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 25 mai 2023



Objet : 23^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 25 mai 2023, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du dix sept mai deux mille vingt-trois adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Bernard BARTHEL, Durkut CAN, Gaston MEYER, Hubert BOURING, Claude DECKER, Jean-Luc ECHIVARD, Christiane MALLICK, Etienne BANHOLZER, Sonia BUR, Bernard FOUILHAC-GARY, Michaël FREYERMUTH, Armand GILLET, Henri HAXAIRE, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean-Luc LUTZ, Patricia MOMPER, Sandrine MOMPER, Daniel MULLER, Jean-Pierre MULLER, Franck PHILIPPI, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Jacques SENDRAS, Pascal WEISLINGER, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivée au point 2.1), Stéphanie BEDE-VÖLKER, Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, François BOURBEAU, Nicole BOURESY-DORKEL, Muriele BREITENBACH, Jean-Claude FELD, Evelyne FIRTION, Michèle GABRIEL, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Sébastien JUNG, Nicole MULLER-BECKER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Corinne THINNES, Sylvie THIRION, Jean-Claude VOGEL.

Procurations: Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Bernard CLAVE ayant donné pouvoir à Sylvie THIRION, Michaël WEBER ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ, Christine CARAFA ayant donné pouvoir à Stéphanie BEDE-VÖLKER, Alain DANN ayant donné pouvoir à Bernadette NICKLAUS, Carole DIDIOT ayant donné pouvoir à Sébastien JUNG, Christiane HECKEL ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Anne-Marie HENRY ayant donné pouvoir à Claude DECKER, Christine MARCHAL ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Jeannine QUODBACH ayant donné pouvoir à Jean-Luc ECHIVARD, Michel ROUCHON ayant donné pouvoir à Michèle GABRIEL, Maxime TRITZ ayant donné pouvoir à Durkut CAN, Joseph BETTING suppléant de Christophe THIEL.

Excusés : Pierre-Jean DIDIOT, Lucien DORSCHNER, Ludovic ESTREICH, Cyrille FETIQUE, Pascal TARILLON, Régis BRUCKER.

Absents non excusés : Hervé RUFF, Marielle ALLARD, Alain BARDA, Sophia MATTA, Jean-Paul SCHMITT.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines

Mme KEMPENICH, Directrice des Finances

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 13 avril 2023 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 25 mai 2023

01. Administration générale

01.1 Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER 2023-2027

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines pour la période de programmation 2023-2027 :

Titulaires	Suppléants
1. M. Roland ROTH	1. Mme Christiane MALLICK
2. M. Jean-Claude KRATZ	2. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
3. Mme Sonia BUR	3. M. Jean-Luc ECHIVARD
4. Mme Patricia MOMPER	4. M. Claude DECKER
5. M. Bernard FOUILHAC-GARY	5. Mme Sandrine MOMPER
6. M. Jean-Marc SCHWARTZ	6. Mme Christiane HECKEL

De charger le Président de prendre toutes mesures nécessaires à cet effet.

02. Finances

02.1 Rapport quinquennal sur les attributions de compensation

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation pour la période 2017-2021 ci-joint et du débat qui s'en est suivi,

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à transmettre aux 38 communes du territoire ce rapport quinquennal.

07. Petite enfance

07.1 Demande de subvention régionale - Changement de menuiseries à la crèche de la Bulle Enchantée

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter une subvention régionale dans le cadre du dispositif « Cadre de vie » d'un montant de 58 420,50 € soit 30 % du coût total HT du projet de remplacement de menuiseries de la crèche « La Bulle Enchantée » sise à Sarreguemines,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de solliciter les cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce dossier,

De s'engager à supporter le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions, étant précisé que cette opération donnera lieu à l'émission d'un titre sur le budget principal.

07.2 Demande de subvention DETR pour le changement de menuiseries à la crèche de la Bulle Enchantée

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter une subvention DETR d'un montant de 91 155 € soit 50 % du coût total HT éligible du projet de remplacement de menuiseries de la crèche « La Bulle Enchantée » sise à Sarreguemines

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de solliciter les cofinancements et le versement de subventions dans le cadre de ce dossier,

De s'engager à supporter le montant des dépenses qui ne seraient pas couvertes par les subventions.

08. Tourisme

08.1 Demande de subvention LEADER pour l'aménagement d'hébergements touristiques sur le site du golf communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter auprès du GAL LEADER une subvention FEADER à hauteur de 50 000 €, soit une aide de 80 % des dépenses publiques éligibles pour le projet d'aménagement d'hébergements touristiques du golf communautaire de Sarreguemines-Rouhling, en lieu et place du projet « aménagement et promotion de sentiers de randonnée »,

De s'engager à couvrir le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à cette opération.

10. Habitat

10.1 Bilan annuel 2022 du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le bilan annuel 2022 du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ci-annexé.

10.2 Demande de garantie d'emprunt de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat : réhabilitation de 58 logements rue des Alouettes à Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 812 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n°145307, constitué de deux lignes de prêt,

D'accorder la garantie de la collectivité à hauteur de la somme en principal de 1 812 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

D'accorder sa garantie pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, étant entendu que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

De s'engager pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

D'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à prendre les dispositions nécessaires à cet effet et à intervenir au contrat de prêt n°145307 conclu entre la SEM Sarreguemines Confluences Habitat et la Caisse des dépôts et consignations.

12. Enseignement supérieur

12.1 Convention financière dans le cadre du diplôme universitaire collège lorrain de droit

Décide

à l'unanimité des voix,

D'apporter le soutien de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à l'Université de Lorraine, en faveur du Diplôme Universitaire Collège lorrain de droit,

D'accorder à ce titre, une aide financière de 250 € par an pour chaque étudiant issus de l'antenne de Sarreguemines qui intègrera le Diplôme Universitaire Collège lorrain de droit,

De plafonner l'aide financière consentie dans le cadre du Diplôme Universitaire Collège lorrain de droit à 2 500 € en 2023, à 5 000 € en 2024 et à 7 500 € à partir de 2025,

De verser cette aide sur 5 années de la manière suivante :

- Un paiement au 30 octobre 2023, concernant 15/02/2023 au 31/08/2023, pour les étudiants issus de l'antenne de Sarreguemines en 2^{ème} année de Licence (L2),

- Un paiement au 30 octobre 2024, concernant la période du 01/09/2023 au 31/08/2024, pour les étudiants issus de l'antenne de Sarreguemines en 2^{ème} année de Licence (L2) et en 3^{ème} année de licence (L3)
- Un paiement au 30 octobre 2025, concernant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025, pour les étudiants issus de l'antenne de Sarreguemines en 2^{ème} année de Licence (L2), en 3^{ème} année de licence (L3) et en 1^{ère} année de Master (M1)
- Un paiement au 30 octobre 2026, concernant la période du 01/09/2025 au 31/08/2026, pour les étudiants issus de l'antenne de Sarreguemines en 2^{ème} année de Licence (L2), en 3^{ème} année de licence (L3) et en 1^{ère} année de Master (M1)
- Un paiement au 30 octobre 2027, concernant la période du 01/09/2026 au 31/08/2027, pour les étudiants issus de l'antenne de Sarreguemines en 2^{ème} année de Licence (L2), en 3^{ème} année de licence (L3) et en 1^{ère} année de Master (M1)

D'approuver la convention relative au Diplôme Universitaire Collège lorrain de Droit, annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention portant sur la subvention au Diplôme Universitaire Collège lorrain de Droit,

D'utiliser les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, Fonction 23, et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs 2024, 2025, 2026 et 2027,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

17. Gestion du patrimoine

17.1 Travaux d'exploitation 2023 dans la forêt du Furstwald

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la réalisation en 2023 des opérations détaillées dans l'annexe à la délibération, à savoir :

- la réalisation des travaux patrimoniaux pour un montant estimé à 4 050 € HT,
- la réalisation des travaux d'exploitation pour un montant estimé à 16 594 € HT,
- la vente des produits façonnés et non façonnés par l'ONF,

D'approuver l'état prévisionnel des coupes pour une recette brute estimée à 23 300 € HT,

D'accepter l'inscription de l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2024 et le martelage de la parcelle P7,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires et signer tous les documents à ce titre.

20. Assainissement des eaux usées et pluviales

20.1 Adhésion à l'ASTEE : Association française des professionnels de l'eau et des déchets

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adhérer à l'association ASTEE pour 2023 et de renouveler cette adhésion jusqu'en 2028 inclus,

De choisir le niveau de cotisation correspondant à 2/4 représentants,

De s'abonner à la revue TSM pour une très petite équipe (2 à 5 lecteurs),

D'inscrire la dépense, soit 604 € en 2023, au budget « eau potable » pour les années 2023 à 2028,

De désigner Carine HECTOR, Régis LAROSE, David CAMPANELLA et Guillaume RUMPLER comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'ASTEE.

23. Développement durable et milieux naturels

23.1 Demande de subvention CLIMAXION pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du chantier d'insertion communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une subvention auprès de CLIMAXION à hauteur de 56 000 € pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du chantier d'insertion communautaire situé sur le site de la friche « Pierron » à Sarreguemines,

De s'engager à supporter le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

23.2 Demande de subvention CLIMAXION pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communautaire du pôle eau et de carports de la friche Pierron

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter une subvention auprès de CLIMAXION à hauteur de 60 500 € pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du pôle eau et des carports associés situés sur le site de la friche « Pierron » à Sarreguemines,

De s'engager à supporter le montant des dépenses qui ne pourrait être couvert par les subventions,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette opération.

23.3 Animation de la zone Natura 2000 FR41002015 "Marais d'Ippling" - demande de subventions

Décide

à l'unanimité des voix,

De porter l'animation du site Natura 2000 FR41002015 pour les années 2023, 2024 et 2025 sous réserve du financement intégral par la Région Grand Est et du FEDER,

De solliciter des subventions de la Région Grand Est et du FEDER à hauteur de 100 % des dépenses d'animation soit 20 350 € TTC pour 2023, 28 350 € TTC pour 2024 et 17 625 € TTC pour 2025,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de cette affaire.

24. Voirie

24.1 Convention de participation à l'étude vélo 2024/34 entre la ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

Décide

à la majorité par 67 voix pour, , 1 abstention

De valider la convention de participation à l'étude « Plan Vélo 2024/2034 » entre la Ville de Sarreguemines et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, jointe à la présente délibération,

De participer financièrement à hauteur de 50 % du coût de l'étude proposée par AGURAM, soit 18 200 € (non soumis à la TVA),

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à la mission et prendre toutes les dispositions pour sa bonne exécution.

27. Divers

27.1 Décisions du Président - 1er trimestre 2023

Décide

à l'unanimité des voix,

Prendre acte des 13 décisions prises (lors du premier trimestre 2023 et annexées à la présente délibération) par le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ce, conformément aux délégations de pouvoir lui étant accordées, dont le détail est le suivant :

	Date	Objet	Décide
1	24/01/23	Budget principal - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De reprendre une partie des provisions inscrites au budget principal au titre des heures épargnées à hauteur de 12 075,98 €

2	24/01/23	Budget annexe de l'assainissement - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De constituer une dotation aux provisions complémentaire au budget annexe de l'assainissement à hauteur de 18 263,21 €
3	24/01/23	Budget annexe du développement économique - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De constituer une dotation aux provisions complémentaire au budget annexe du développement économique à hauteur de 5 874,63 €
4	24/01/23	Budget annexe de l'eau - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De constituer une dotation aux provisions complémentaire au budget annexe de l'eau à hauteur de 2 191,89 €
5	24/01/23	Budget annexe des déchets ménagers - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De constituer une dotation aux provisions complémentaire au budget annexe des déchets ménagers à hauteur de 19 513,92 €
6	24/01/23	Budget annexe des transports urbains - ajustement des provisions pour compte épargne-temps, congés et récupérations	De constituer une dotation aux provisions complémentaire au budget annexe des transports urbains à hauteur de 820,92 €
7	24/01/23	Ajustement des provisions sur créances	De constituer une dotation aux provisions de créances complémentaires au budget principal de 10 318,50 €, De constituer une dotation aux provisions de créances complémentaires au budget annexe des déchets ménagers de 1 216,46 €, De constituer une dotation aux provisions de créances complémentaires au budget annexe du développement économique de 190 809,25 €
8	24/01/23	Reprise sur dépréciations de créances	De reprendre les dépréciations de créances au budget principal pour un montant de 1 347,47 €, De reprendre les dépréciations de créances au budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 3 308,20 €
9	24/01/23	Reprise sur provisions pour l'engagement sociaux à l'égard du SDIS	De reprendre les provisions pour l'engagement sociaux à l'égard du SDIS pour un montant de 16 718,32 €, correspondant à l'évaluation de l'extinction du risque financier associé à la prise en charge de la prime de fin d'année et des prestations de prévoyance et de santé de huit SP en exercice à la clôture
10	24/01/2023	Virement de crédit n°2 - budget annexe des ordures ménagères	De procéder aux virements de crédits en section de fonctionnement, pour un montant total de 43 000 €

11	25/01/2023	Virement de crédit n°3 - budget annexe des ordures ménagères	De procéder aux virements de crédits en section de dépenses fonctionnement, pour un montant total de 731 €
12	01/02/2023	Acquisition d'un bâtiment technique abritant une tête de réseau de télécommunication auprès de la Ville de Sarreguemines	D'accepter l'acquisition, à l'euro symbolique, du bâtiment technique abritant la tête de réseau de télécommunication situé rue du Château d'Eau à Sarreguemines, cadastré section 23 parcelle n°352 De signer l'acte de vente rédigé en la forme administrative et tous les documents relatifs à cette affaire
13	10/02/2023	Servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle n°202/99 section 68 située à Sarreguemines	D'accepter la constitution de servitude en faveur d'ENEDIS pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle sise à Sarreguemines section 68 n°202/99, D'autoriser le Vice -Président délégué à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h35

Le Président du Conseil Communautaire :
Monsieur Roland ROTH



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire